

# PROTOCOLE SPÉCIFIQUE ADI

—  
18 septembre 2020

## REPRISE DES COURS À COMPTER DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE

Protocole spécifique de reprise des activités  
(En complément du protocole général)

### ACCUEIL

#### Afin de limiter les flux de circulation dans les couloirs :

- Entrée interdite pour les parents / accompagnateurs dans le Conservatoire.
- Attente des enfants avec leurs parents/accompagnateurs sous le Passage des Arts où une signalétique indiquera les espaces d'attente conformément au calendrier qui sera adressé à chaque parent.
  - › Signalétique pour chaque instrument
  - › Signalétique pour les ateliers pratiques collectives (atelier 1, atelier 2, atelier 3)
- Les élèves seront pris en charge par un surveillant/ enseignant qui fera l'appel et les accompagnera dans les salles de cours.
- Arrivée des élèves au conservatoire : 10 minutes avant le début du cours. Les enfants retardataires ne pourront être accueillis.
- Retour des enfants après le cours, accompagnés d'un surveillant, sous le Passage des Arts. Nous remercions les parents / accompagnateurs de leur ponctualité pour récupérer les enfants.

### GESTES BARRIÈRES

#### › PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves de moins de 11 ans.

#### › DISTANCIATION

- Respect des distances de sécurité (au moins un mètre) dans les couloirs
- Respect de la distanciation physique d'au moins un mètre pendant le cours entre l'enseignant et l'élève et entre les élèves (marquage au sol)
- Les élèves quitteront le cours en observant les consignes des enseignants afin d'éviter les croisements et bousculades.

#### › DÉSINFECTION / AÉRATION

- Désinfection des mains à l'entrée / sortie du Conservatoire et en entrant / en sortant de chaque salle de cours.
- Le professeur se désinfectera les mains après chaque cours.
- Les contacts avec les instruments susceptibles d'être partagés sont momentanément suspendus.
- Aération de la salle entre chaque cours

### EN CAS DE MALAISE OU DE SYMPTÔMES PARTICULIERS

Si un élève présente des symptômes quelconques, il est invité à se signaler immédiatement auprès des enseignants, des personnels de surveillance ou administratifs du Conservatoire. Ces derniers le prendront en charge et informeront les familles par téléphone.